

**CONSEIL DE COMMUNAUTE**  
**Séance du 13 janvier 2020**

**Dossier N° 1**

**Délibération n°: DEL-2020-1**

**PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Finances**

**Débat d'orientations budgétaires 2020**

**Rapporteur : Marc LAFFINEUR**

L'an deux mille vingt le lundi treize janvier à 18 heures 00, le Conseil de Communauté convoqué par lettre et à domicile le 7 janvier 2020, s'est réuni à l'Hôtel de communauté d'Angers Loire Métropole, salle du Conseil, à Angers, sous la présidence de M. Christophe BECHU, Président, assisté de Mme Roselyne BIENVENU, M. Marc LAFFINEUR, M. Marc GOUA, M. Jean-Pierre BERNHEIM (départ avant la DEL-2020-8), M. Bernard DUPRE, M. Gino BOISMORIN (départ avant la DEL-2020-8), M. Daniel DIMICOLI, Mme Véronique MAILLET, M. Didier ROISNE, M. Jean-Louis DEMOIS, M. Michel BASLÉ, M. Dominique BREJEON, M. Franck POQUIN, M. Benoit PILET, Vice-Présidents.

**ETAIENT PRESENTS** : M. Philippe ABELLARD, Mme Chadia ARAB, M. Alain AUGELLE, M. Frédéric BEATSE, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON (arrivée avant la DEL-2020-8), M. Joël BIGOT, M. Grégory BLANC, Mme Christine BLIN, M. Sébastien BODUSSEAU, M. Roch BRANCOUR, Mme Jacqueline BRECHET, M. Marc CAILLEAU, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Rachel CAPRON, Mme Catherine CARRE, M. Jean CHAUSSERET, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Denis CHIMIER, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Camille CHUPIN, M. Daniel CLEMENT, M. Michel COLAS, Mme Christine COURRILLAUD, Mme Dominique DAILLEUX ROMAGON (départ avant la DEL-2020-11), Mme Annie DARSONVAL, Mme Karine ENGEL, M. Alain FOUQUET, M. Gabriel FREULON, Mme Pascale GALÉA, M. François GERNIGON, M. Jérémy GIRAULT, M. Bruno GOUA, M. Gilles GROUSSARD, M. Claude GUÉRIN, M. Jean-Pierre HÉBÉ, M. Maxence HENRY, M. Philippe HOULGARD, Mme Catherine JAMIL, M. François JAUNAIT, Mme Ozlem KILIC, Mme Isabelle LE MANIO, Mme Sophie LEBEAUPIN, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Madame Huguette MACÉ, M. André MARCHAND (départ avant la DEL-2020-11), M. Jean-Pierre MIGNOT, Mme Pascale MITONNEAU, Mme Michelle MOREAU, Mme Constance NEBBULA, M. Stéphane PABRITZ, M. Alain PAGANO, M. Jean-Paul PAVILLON, M. Pierre PICHERIT, M. Didier PINON, M. Jean-Charles PRONO, Mme Isabelle RAIMBAULT, M. Daniel RAVERDY, Mme Marie-France RENOU, M. Philippe RETAILLEAU, M. Bruno RICHOU, Mme Véronique ROLLO, M. Gilles SAMSON, M. Florian SANTINHO, Mme Marie-Cécile SAUVAGEOT, M. Jean-Paul TAGLIONI (départ après la DEL-2020-12), Mme Alima TAHIRI, M. Antony TAILLEFAIT, M. Roger TCHATO (arrivée à la DEL-2020-7), Mme Astou THIAM, Mme Agnès TINCHON (départ après la DEL-2020-8), M. Jean-Marc VERCHERE, M. Pierre VERNOT, Mme Rose-Marie VERON

**ETAIENT EXCUSES** : M. Laurent DAMOUR, M. Emmanuel CAPUS, M. Benoit COCHET, M. Damien COIFFARD, M. David COLIN, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Caroline FEL, Mme Catherine GOXE, Mme Montaine HUTEAU, M. Gilles MAHE, M. Jean-François RAIMBAULT, Mme Chantal RENAUDINEAU

**ETAIT ABSENTE** : Mme Nathalie LEMAIRE

Les Vice-Présidents et les Délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

M. Jean-Pierre BERNHEIM a donné pouvoir à M. Daniel DIMICOLI (à partir de la DEL-2020-8)  
M. Laurent DAMOUR a donné pouvoir à Mme Christine COURRILLAUD  
Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON a donné pouvoir à M. Michel BASLÉ (jusqu'à la DEL-2020-8)  
M. Emmanuel CAPUS a donné pouvoir à Mme Christine BLIN  
M. Benoit COCHET a donné pouvoir à M. Marc CAILLEAU  
M. Damien COIFFARD a donné pouvoir à Mme Marie-Cécile SAUVAGEOT  
M. David COLIN a donné pouvoir à Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON  
M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à M. Jean-Marc VERCHERE  
Mme Caroline FEL a donné pouvoir à Mme Michelle MOREAU  
Mme Catherine GOXE a donné pouvoir à M. Benoit PILET  
Mme Montaine HUTEAU a donné pouvoir à Mme Maryse CHRÉTIEN  
M. Gilles MAHE a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI  
M. André MARCHAND a donné pouvoir à M. Denis CHIMIER (à partir de la DEL-2020-11)  
M. Jean-François RAIMBAULT a donné pouvoir à M. Franck POQUIN  
Mme Chantal RENAUDINEAU a donné pouvoir à M. Christophe BÉCHU

Mme Agnès TINCHON a donné pouvoir à Mme Isabelle RAIMBAULT (à partir de la DEL-2020-9)

Le Conseil de Communauté a désigné Mme Alima TAHIRI Déléguée, en qualité de secrétaire de séance. Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de communauté le 14 janvier 2020.

## **EXPOSE**

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L 2312-1), un débat sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette doit avoir lieu dans les deux mois précédant le vote du budget.

La loi NOTRe et le décret du 24 juin 2016 ont complété cet article du CGCT en ajoutant une présentation obligatoire des orientations en matière de ressources humaines lors de ce débat budgétaire.

En conformité avec ces éléments, les orientations budgétaires 2020 seront donc structurées autour d'un rapport principal et de deux rapports annexes selon le sommaire suivant :

### **I - Rapport principal sur les orientations financières :**

#### **1- Un territoire urbain avec des fondamentaux financiers solides**

- Portrait financier du Territoire de la Communauté Urbaine - Etude Banque postale
- Rappels de la stratégie financière du mandat et résultats 2014-2019

#### **2- Eléments pluriannuels 2020-2022 : Pacte financier, Prospective et Plan Pluriannuel d'Investissement**

- Pacte financier Etat-collectivité : un contrat pluriannuel de maîtrise des dépenses
- Une projection des niveaux d'épargne et d'endettement sur 3 ans
- Une présentation du Plan Pluriannuel d'Investissement

#### **3- Orientations du projet de BP 2020**

- Les principales orientations du projet de BP 2020 : évolution des dépenses et des recettes de fonctionnement et d'investissement

### **II - Rapport annexe sur la gestion de la dette :**

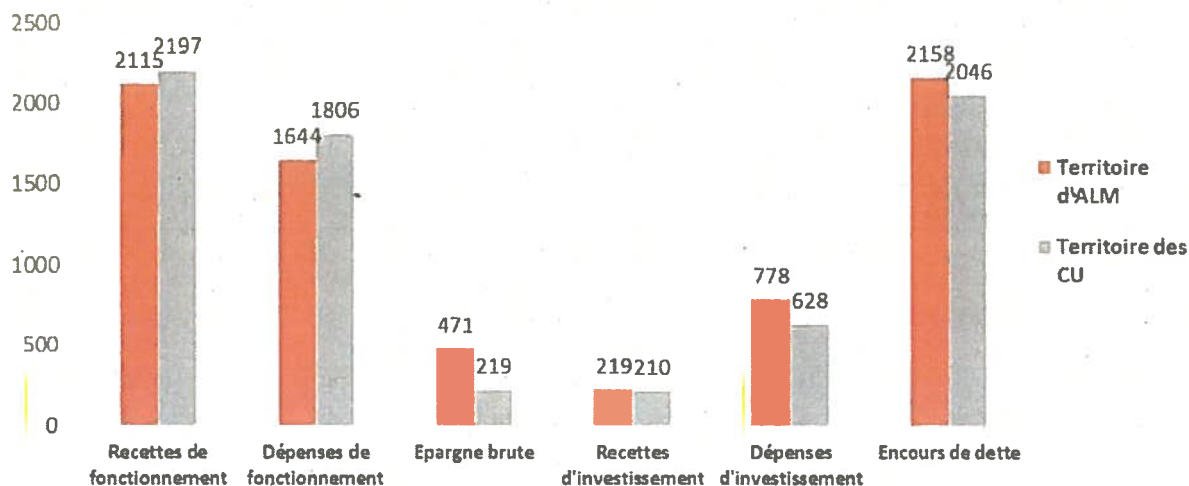
- Une présentation de la structure de l'encours
- Les actions de désensibilisation menées sur les emprunts toxiques

### **III - Rapport annexe dédié aux ressources humaines :**

- Les orientations stratégiques en matière de ressources humaines
- Un point sur la structure des effectifs
- Des éléments autour des conditions de rémunération et de la durée effective du travail
- Schéma de mutualisation : point d'étape et programme de travail 2019
- Le rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes sur le territoire

## Portrait financier - Territoire de la Communauté Urbaine

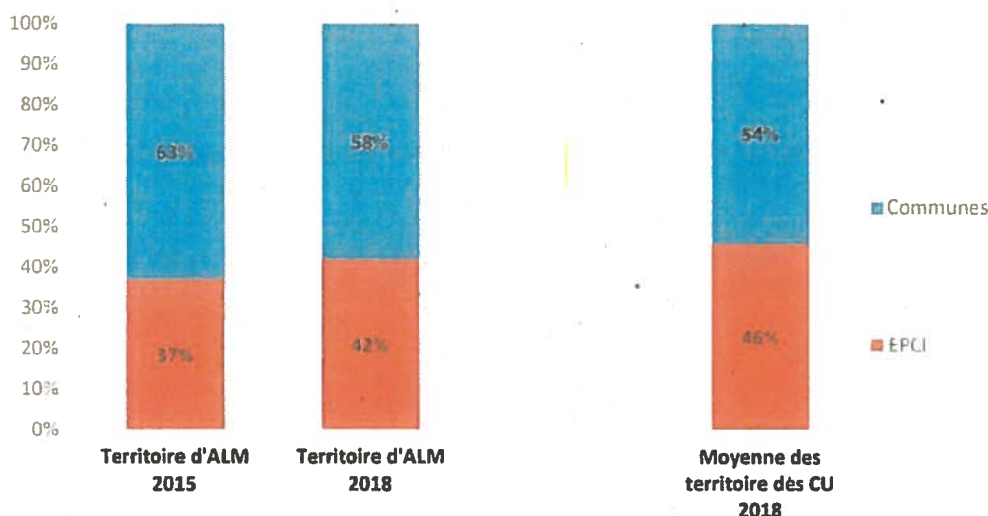
Dans le prolongement du DOB 2018, la banque postale a actualisé récemment une étude originale sur la situation financière de notre territoire en agrégeant les comptes de l'EPCI et ceux de l'ensemble des communes à partir des données 2018. Ces résultats sont rassurants et dénotent la bonne gestion consolidée de nos collectivités. Le graphique ci-dessous reprend les principaux indicateurs présentés pour 2018 :



Lorsqu'on zoome sur la partie dépenses, les collectivités angevines (au sens large) **dépensent moins en fonctionnement (1644 € contre 1806 € par habitants en moyenne 2018) et plus en investissement (778 € contre 628 € par habitant en moyenne 2018)** que la moyenne des territoires urbains (50 territoires urbains hors Ile de France). Les collectivités du territoire d'ALM épargnent deux fois plus (471 € contre 219 € par habitants en moyenne 2018) et ont un encours de dette comparable (2 158 € contre 2 046 € par habitants) à la moyenne des territoires urbains.

Cette étude met également en perspective l'**intégration croissante de notre territoire** accélérée par le passage en Communauté urbaine à partir de septembre 2015. Angers Loire Métropole est passé ainsi de 37 % à 42 % de l'ensemble des dépenses et se rapproche ainsi de la moyenne des territoires urbains.

Répartition des dépenses entre EPCI et communes



Après les impacts budgétaires du passage en Communauté urbaine en 2016 et 2017 et l'intégration de Loire Authion en 2018, le budget 2020 a été élaboré à périmètre constant par rapport à 2019. Ce projet de débat budgétaire 2020 s'est construit dans un double contexte :

- un contexte national contraint avec comme points de vigilance :
  - o des prévisions économiques du Projet de Loi de Finances 2020 en léger retrait par rapport à 2019,
  - o la réforme de la fiscalité locale (notamment de la taxe d'habitation et ses modalités de compensation),
  - o la dernière année de la première génération des contrats financiers avec l'Etat bâtis sur la période 2018-2020.
  
- et un contexte local volontariste avec comme fils conducteurs :
  - o **l'absence de hausse de la fiscalité sur le mandat,**
  - o **la poursuite du développement économique du territoire,**
  - o **la réalisation de la deuxième ligne de tramway,**
  - o **la poursuite de la rénovation urbaine et de la politique de la ville,**
  - o **la mise en œuvre de Territoire Intelligent.**

## Stratégie financière du mandat

Dans ce contexte, le projet de territoire d'Angers Loire Métropole s'appuie depuis 2014 sur une stratégie financière constante qui repose sur 4 grands piliers indispensables pour garantir la capacité d'actions de la collectivité à moyen et long terme :

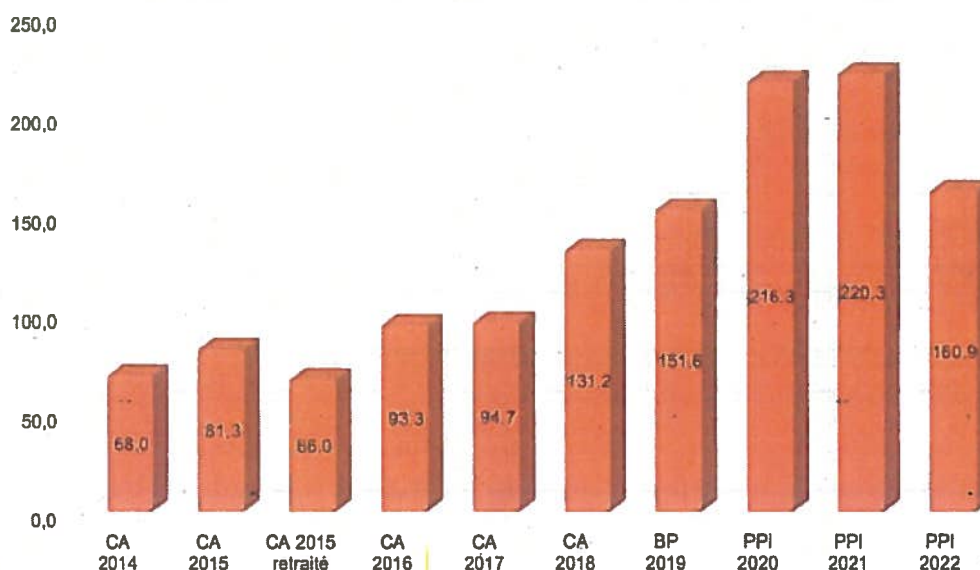
- **préservé l'épargne sans augmenter les impôts afin de respecter les grands équilibres budgétaires,**
- **soutenir un niveau d'investissement volontariste pour structurer et dynamiser notre territoire,**
- **réduire le niveau de dette toxique à moins de 25% en 2020,**
- **ne pas augmenter l'encours de dette sauf pour le financement de la seconde ligne de Tramway.**

Ces principes ont été déclinés en insistant, au cours de la première partie de ce mandat, sur la **réduction des risques financiers** supportés par notre collectivité (contentieux Biopole, emprunts toxiques,...) avant la montée en puissance des dépenses d'investissement nécessaires pour structurer notre territoire (ligne B et C du tramway notamment).

Cette stratégie a porté ses fruits et se traduit pour les orientations budgétaires 2020 par :

- **un niveau d'épargne brute en progression à 80 M€ (soit plus du double de celui de 2014),**
- **un encours de dette 2020 équivalent à celui de 2014,**
- **un effort d'investissement d'environ 700 M€ sur le mandat (dont 90 M€ pour financer les lignes B et C du tramway)**
- **la réduction du volume des emprunts toxiques dans l'encours de la collectivité (39 % de la dette en 2014 à 22,5 % en 2020),**

### Evolution des dépenses d'Investissement (hors dette - en million d'€)



Avec une dette contenue et une épargne renforcée, notre collectivité est prête à supporter financièrement les dépenses d'investissement exceptionnelles de 2020 et 2021, notamment sur le budget annexe Transports.

L'objet de la présentation qui suit va s'attacher à préciser chaque élément de cette stratégie et à détailler la prospective pour la période 2020-2022.

Ces informations seront ensuite complétées par les hypothèses d'évolution des principales dépenses et recettes prévues au budget primitif 2020.

## Éléments pluriannuels 2020-2022 : Pacte financier, Prospective et Plan Pluriannuel d'Investissement

### Budget Principal :

#### ► Pacte financier Etat-Collectivité : Un contrat pluriannuel de maîtrise des dépenses respecté

Comme l'an passé, nos différentes projections pluriannuelles s'inscrivent dans le cadre des dispositions prévues par la loi de programmation des finances publiques. Les articles 13 et 29 de cette loi prévoient **un dispositif contractuel de maîtrise des dépenses du budget principal sur la période 2018-2020** pour les 322 collectivités dont les dépenses réelles de fonctionnement sont supérieures à 60 M€.

Pour mémoire, l'objectif d'évolution maximale des dépenses réelles de fonctionnement de notre EPCI a été fixé à **1,05% par an par rapport à une base 2017**. A noter qu'en cas de non-respect de cette trajectoire de dépenses, l'Etat prélèvera 75 % du dépassement sur les douzièmes de fiscalité locale de l'année N+1.

A ce stade et à périmètre constant, la projection de CA 2019 et la prospective pour 2020 confirment que **nous respecterons bien cette évolution maximum de 1,05 % pour ces deux exercices**.

## ► Des indicateurs financiers solides pour la période 2020-2022 (budget principal)

Compte tenu d'un environnement en pleine mutation, l'exercice de prospective budgétaire a pour objectif de dégager les grandes tendances du budget principal pour les années à venir sur la base d'hypothèses réalistes (*évolution des charges de fonctionnement inférieure à +1,05%, stabilité de la DGF jusqu'en 2022 ; 70 M€ de dépenses nettes d'investissement sur le budget principal*).

Les principaux enseignements à fin 2022 de cette étude prospective permettent d'envisager l'avenir avec sérénité. Les niveaux d'épargne et d'endettement seraient les suivants sur les **3 prochaines années** :

- **une épargne nette stable a minima de 35 M€ fin 2022** (soit le double de celle du CA 2014 de 17,4 M€),
- un besoin d'emprunt du budget principal autour de 20 M€ par an en moyenne sur la période 2020-2022,
- une dette consolidée stable en dehors du **financement du tramway**,
- une **capacité de désendettement qui resterait proche des 5 années** en fin de période.

## ► Des éléments de prospective pour la période 2020-2022 (budgets annexes)

- **Budgets eau et assainissement** : Sur la base du maintien d'une évolution tarifaire identique au mandat actuel, **l'important niveau d'investissement des 3 prochaines années (environ 20 M€ / an) sera totalement autofinancé** par les excellents niveaux d'épargne nette (pas d'augmentation de l'encours de dette) constants sur toute la période 2020-2022.
- **Budget déchets** : Avec comme hypothèses un ajustement à la baisse du niveau de TEOM (- 0,6 M€ de produit par an) et un plan d'investissement ambitieux notamment sur les déchetteries, **les niveaux d'épargne nette estimés de plus de 5 M€ sont largement suffisants pour poursuivre le désendettement** et voir l'encours de dette de ce budget proche de 10 M€ au 31/12/2021 (contre 45 M€ en 2014).
- **Budget transports** : En intégrant l'ensemble des hypothèses liées à la nouvelle délégation de service public de transports urbains, aux coûts d'investissement associés aux lignes B et C du tramway (245 M€ HT) et à l'évolution dynamique du versement transport (+ 2% / an), la situation de ce budget se tend sur la période examinée compte tenu de la montée en charge des annuités d'emprunt (entre 8 à 10 M€ de nouvelles annuités pour 200 M€ de nouveaux emprunts). **Malgré ces éléments et compte tenu de fondamentaux solides en fonctionnement, la situation reste sous contrôle grâce à une épargne brute de qualité (autour de 15 M€) entre 2020 et 2022 puis l'ensemble des indicateurs se redresse progressivement à compter de 2023 (fin des travaux du tramway).**

**De manière consolidée**, la situation de l'ensemble des budgets en fin de période est positive et peut se résumer de la manière suivante au 31/12/2021 :

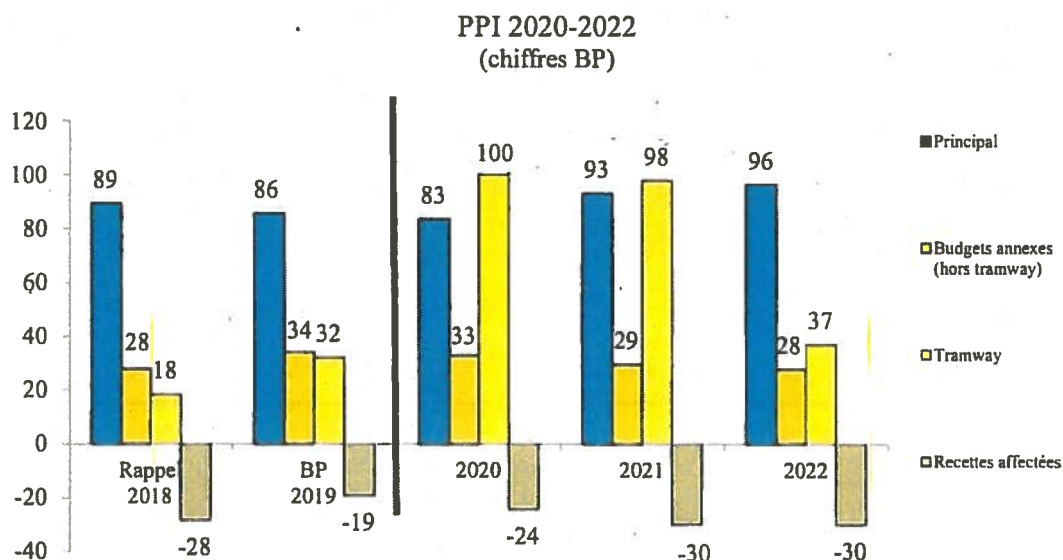
- Des niveaux d'épargne brute entre 70 M€ et 80 M€ selon les scénarii pessimistes,
- Un niveau d'investissement de près de 600 M€ sur les 3 ans à venir,
- Une capacité de désendettement contenue entre 6, 5 ans et 8 ans selon les scénarii.

Afin de compléter ces éléments de prospective, la présentation des engagements pluriannuels via le Plan Pluriannuel d'Investissement permet d'avoir une vision plus précise des principales opérations qui seront portées par la collectivité d'ici la fin du mandat.

## ► Le Plan pluriannuel d'investissement 2020-2022 (tous budgets) ambitieux

Après 700 M€ d'investissement sur la période 2014-2019, les 3 prochaines années représentent près de 600 M€ d'investissements pour notre territoire.

Le Plan Pluriannuel d'Investissement 2020-2022 démontre une grande stabilité des engagements des budgets annexes hors projet de 2<sup>ème</sup> ligne avec une moyenne de 30 M€. La hausse des investissements est compensée pour partie par des recettes affectées à certaines politiques. Ainsi le montant d'investissement net en 2020 est ramené à 192 M€ (soit 216 M€ de dépenses - 24 M€ de recettes affectées).



En complément, le document détaillé ci-dessous pour le budget principal et les budgets annexes la programmation des principales opérations à venir.

Libellé opération	Projet BP 2020	2021	2022
Voirie et Eaux Pluviales	16 510 000	16 000 000	16 000 000
Territoire Intelligent	12 290 000	13 062 000	13 062 000
ZAC d'intérêt Communautaire	9 573 000	12 350 000	14 696 000
NPRU - Belle-Beille / Monplaisir / Réhabilitation Parc Social	6 134 000	12 100 000	14 400 000
Accompagnement Tramway	4 000 000	0	0
Constructions scolaires	3 850 500	1 450 000	1 450 000
Réserves foncières	3 630 201	3 550 000	3 550 000
Logements Locatifs Sociaux neufs et réhabilitation	3 500 000	5 152 000	5 152 000
Aide à la pierre de l'état	2 500 000	2 000 000	2 000 000
Parc d'activités communautaires	2 013 000	800 000	1 500 000
Echangeur Moulin Marcille	1 250 000	1 250 000	50 000
CPER 2015 - 2020 (RU Centre d'Angers, ENSAM, INRA)	1 148 000	1 200 000	1 500 000
Plan Vélo	1 062 500	1 500 000	1 500 000
<b>Sous-Total budget principal</b>	<b>67 461 201</b>	<b>70 414 000</b>	<b>74 860 000</b>
<b>% du PPI (hors dette)</b>	<b>80,84%</b>	<b>75,65%</b>	<b>77,67%</b>
Tramway - Ligne B	100 000 000	97 830 000	37 000 000
Assainissement - Réseaux de collecte des eaux usées	6 643 000	7 000 000	7 000 000
Eau - Réseaux de distribution d'eau potable	5 273 000	4 800 000	5 000 000
Transports urbains - Matériel roulant	2 100 000	2 075 000	1 925 000
Déchets - Travaux dans les déchetteries	1 500 000	2 500 000	2 500 000
<b>Sous-Total budgets annexes</b>	<b>115 516 000</b>	<b>114 205 000</b>	<b>53 425 000</b>
<b>% du PPI (hors dette)</b>	<b>86,91%</b>	<b>89,70%</b>	<b>82,58%</b>
<b>Total budget général</b>	<b>182 977 201</b>	<b>184 619 000</b>	<b>128 285 000</b>
<b>% du PPI (hors dette)</b>	<b>84,57%</b>	<b>83,77%</b>	<b>79,64%</b>

La programmation exhaustive et détaillée du PPI pour le budget principal et les budgets annexes est annexée à la présente délibération.

## Les orientations du projet de BP 2020

### ► Les principales projections 2020

Les premières projections du budget général (budget principal et budgets annexes) 2020 permettent de garantir que l'ensemble des objectifs de notre stratégie financière pluriannuelle seront tous atteints pour cet exercice budgétaire 2020 à travers :

- une hausse des recettes de 1,1 % sans d'augmentation des taux de fiscalité (avec même une baisse du taux de la TEOM programmé),
- des dépenses de fonctionnement stabilisées à + 0,2 %,
- une augmentation de l'épargne brute de + 3,7 % entre 2019 et 2020 qui atteint presque 80 M€,
- un niveau d'investissement important de près de 219 M€,
- un recours à l'emprunt optimisé entre les deux BP compte tenu de la montée en puissance des travaux du tramway (80 M€ d'emprunts projetés en 2020 mais réservés en 2019),

	BP 2019		BP 2020		Evolutions BP 2020 / BP 2019	
	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Rec	Dép
<b>Fonctionnement</b>	315,93	227,84	319,54	223,35	1,1%	0,2%
Intérêts de la dette		11,28		11,50		2,0%
<b>Epargne brute</b>	<b>76,62</b>		<b>79,69</b>		3,7%	
Capital de la dette		21,65		25,54		17,9%
<b>Epargne nette</b>	<b>55,16</b>		<b>54,15</b>		-1,8%	
	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Rec.	Dép
<b>Investissement</b>		151,69		218,78		44,2%
Emprunt	51,45		108,36		110,5%	
Recettes	48,26		56,26		16,6%	

Budget général hors budget lotissements économiques - En millions d'€

**Méthodologie :** Pour mémoire, 76,5 M€ de dépenses d'investissement et de recettes d'emprunt ont été positionnés sur le budget annexe transports en DM 2 de l'exercice 2019 afin de réserver les conditions de financement exceptionnelles de septembre 2019. Ces 76,5 M€ vont faire l'objet de reports sur l'exercice 2020. Ils ne figurent donc ni dans les chiffres du BP 2019 ni dans ceux de la maquette réglementaire du BP 2020. Pour autant et pour une information des perspectives de CA 2020, ces crédits sont ajoutés dans les différents tableaux de ce rapport.

### ► La balance générale du budget 2020

Pour détailler ces éléments par budget, la balance générale du budget pour 2020 *avant reprise des résultats* s'équilibre comme suit :

	Budget Principal	Budget Eau	Budget Assainisse ment	Budget Déchets	Budget Aéroport	Budget Transports	Budget Réseaux de chaleur	Total BP 2020	Total BP 2019	Ecart en €	Ecart en %
Recettes	157 447	28 359	25 107	35 777	939	70 571	1 341	319 541	315 932	3 609	1,1%
Dépenses	119 336	18 619	14 771	27 682	809	48 791	346	228 354	227 840	514	0,2%
<b>Epargne de gestion</b>	<b>38 111</b>	<b>9 740</b>	<b>10 336</b>	<b>8 095</b>	<b>130</b>	<b>23 780</b>	<b>995</b>	<b>81 187</b>	<b>88 092</b>	<b>3 095</b>	<b>3,5%</b>
Annuité (C + I)	14 451	2 394	1 538	1 492	0	16 361	797	37 033	32 931	4 102	12,5%
<b>Epargne nette</b>	<b>23 660</b>	<b>7 346</b>	<b>8 798</b>	<b>6 603</b>	<b>130</b>	<b>7 419</b>	<b>198</b>	<b>54 154</b>	<b>55 161</b>	<b>-1 007</b>	<b>-1,8%</b>
<b>Investissement</b>											
Dépenses Equipement	83 450	10 000	11 000	9 636	270	104 222	198	218 776	151 691	67 085	44,2%
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>83 450</b>	<b>10 000</b>	<b>11 000</b>	<b>9 636</b>	<b>270</b>	<b>104 222</b>	<b>198</b>	<b>218 776</b>	<b>151 691</b>	<b>67 085</b>	<b>44,2%</b>
Recettes d'investissement	31 792	2 654	2 202	3 033	140	16 442	0	56 263	48 258	8 005	16,6%
Emprunts	27 998	0	0	0	0	80 361	0	108 359	51 451	56 908	110,5%
Autofinancement	23 660	7 346	8 798	6 603	130	7 419	198	54 154	55 161	-1 007	-1,8%
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>83 450</b>	<b>10 000</b>	<b>11 000</b>	<b>9 636</b>	<b>270</b>	<b>104 222</b>	<b>198</b>	<b>218 776</b>	<b>154 870</b>	<b>63 906</b>	<b>41,3%</b>



## ► Résultats 2019

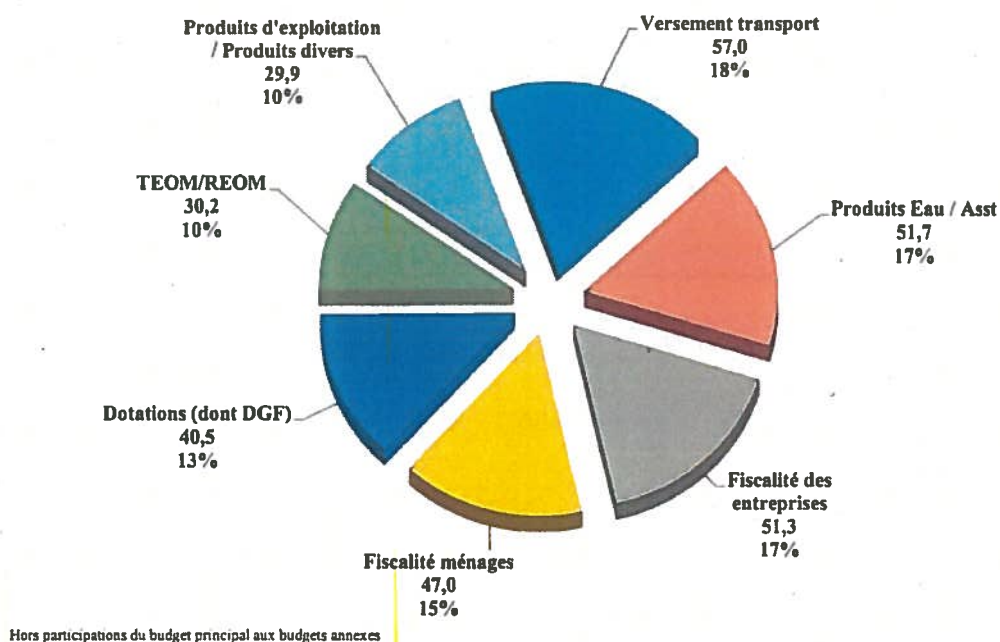
Les résultats 2019 seront repris après vote du CA 2019. Le résultat global de clôture devrait être proche de celui de 2018 (autour de 28 M€).

En fonction des niveaux définitifs atteints, le recours à l'emprunt présenté au BP sera ajusté à la baisse.

## ► Les recettes de fonctionnement : structure et évolution

### ▪ Structure des principales ressources de fonctionnement (en M€)

La répartition des recettes de fonctionnement de la CU montre une répartition équilibrée entre fiscalité, dotations et les produits des services. Cette ventilation est un gage de sécurité de nos sources de financement.



### ▪ Hypothèses d'évolution des principales recettes du budget général

Au global, les recettes de fonctionnement consolidées sont en hausse de 1,1 %, sous l'impulsion de la bonne santé économique du territoire (notamment matérialisée par le dynamisme du Versement Transport).

Recettes				
	BP 2019	BP 2020	Ecart 2019/2020	Evol. %
Versement transport	55 000	57 000	2 000	3,6%
Fiscalité ménages	45 845	46 965	1 120	2,4%
Fiscalité des entreprises	51 274	51 274	0	0,0%
Produits Eau /Asst	50 144	51 665	1 521	3,0%
Dotations, subventions, participations	40 322	40 490	168	0,4%
TEOM / REOM	30 036	30 186	150	0,5%
Particip. du Budget principal aux budgets annexes	11 892	12 042	150	1,3%
Produits d'exploitation/produits divers	31 418	29 919	-1 499	-4,8%
<b>Sous total</b>	<b>315 931</b>	<b>319 541</b>	<b>3 610</b>	<b>1,1%</b>

### Versement transport

La prudence nous avait conduit à inscrire lors du BP 2019 un niveau de versement transport de 55 M€. Le projet de compte administratif 2019 fait apparaître un niveau de recettes proche de 57 M€ et nous amène donc à relever notre projection de produit 2020 à ce même niveau.

### Fiscalité ménages et entreprises

Le produit fiscal représente environ 1/3 des recettes de la collectivité pour 2020. Ce produit comprend :

- pour la fiscalité ménages : la taxe d'habitation et les taxes sur le foncier bâti et non bâti,
- pour la fiscalité entreprises : la cotisation foncière des entreprises (CFE), la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), la taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM) et les impositions sur les entreprises de réseaux (IFER).

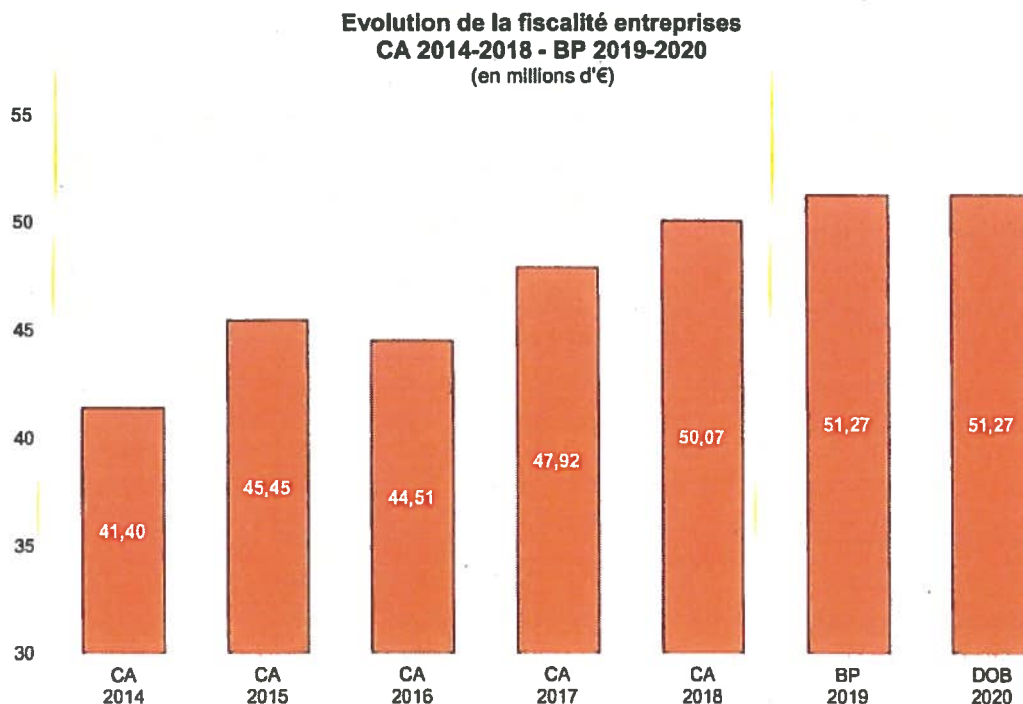
Pour la fiscalité ménages, l'évolution retenue pour déterminer l'estimation du produit fiscal 2020 est réalisée sur les bases 2019 notifiées augmentées de manière prudente de + 1,3%.

Par ailleurs et pour mémoire, la loi de finances pour 2018 a instauré le **dégrèvement de la taxe d'habitation due pour les résidences principales**. Progressivement depuis 2018, celui-ci doit permettre en 3 ans de dispenser, sous condition de revenus, environ 80 % des foyers du paiement de cette taxe. La suppression de la taxe d'habitation fait l'objet d'un dégrèvement, aux taux respectifs sur les années 2018, 2019 et 2020 de 30 %, 65 % et 100 %, sur la base des taux et des abattements appliqués en 2017. Ce dispositif va normalement permettre la compensation financière pour la collectivité en 2020.

Pour la fiscalité entreprises, les prévisions de Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) et de Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) sont basées sur les dernières notifications fournies par le Ministère des Finances, lesquelles sont stables par rapport au produit notifié en 2019 (45,8 M€). La CFE a ainsi été projetée au projet de BP 2020 à 25 M€ et la CVAE à hauteur de 20,8 M€.

Le niveau de la taxe sur les surfaces commerciales (3,9 M€) et des impositions sur les entreprises de réseaux (1,1 M€) a été projeté sur le projet de BP 2020 au niveau des réalisations 2019.

Le graphique suivant illustre l'évolution et la tendance dynamique de ces produits depuis 2014 :



### Produit d'exploitation eau et assainissement

Les prévisions de produit d'exploitation pour 2020 sont en hausse pour le budget assainissement à + 4,2% et de + 2,5 % pour le budget eau.

### Dotation globale de fonctionnement

La DGF, principale dotation des collectivités locales, a été ponctionnée depuis 2014 du montant de la Contribution au Redressement des Finances Publiques. Même si la loi de Finances pour 2020 ne prévoit pas une nouvelle augmentation de cette contribution, le prélèvement cumulé de 21 M€ entre 2014 et 2017 continue de peser sur notre DGF.

Par ailleurs et compte tenu des dernières modifications techniques apportées par Loi de Finances pour 2020, notre projet de BP 2020 reprend de manière prudente le montant de la dotation notifiée en 2019 ajustée à la baisse du fait de la traditionnelle diminution de la dotation de compensation.

### Taxe d'enlèvement des Ordures Ménagères

Le produit de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères est ajusté à 29,2 M€. Ce montant correspond au niveau du BP 2019 (29,1 M€) majoré des effets liés à l'évolution physique des bases anticipée. A noter : Cette année, la progression du taux de revalorisation forfaitaire des valeurs locatives sera compensée par une baisse équivalente du taux de TEOM. Cette baisse sera soumise au vote de l'assemblée délibérante lors de l'adoption du budget.

A noter un niveau de REOM de 1 M€ dans le cadre de l'intégration de Loire Authion en 2018.

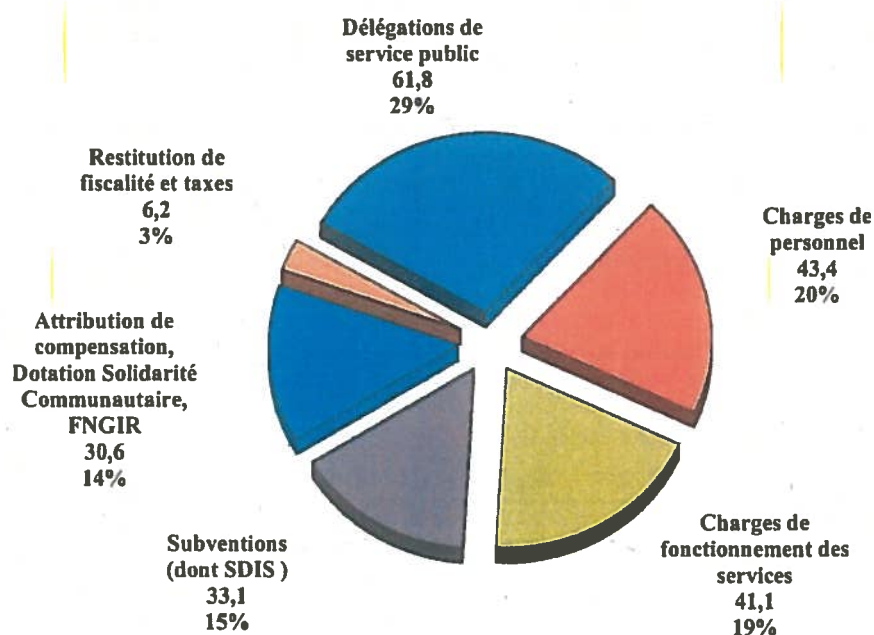
### Autres produits d'exploitation

Concernant les autres produits d'exploitation essentiellement portés par le budget principal, il s'agit en grande partie des remboursements des frais de mutualisation et de la participation des budgets annexes aux frais de structure.

Au global et même s'il existe des variations au sein de ce poste budgétaire, le montant total de cette rubrique est stable par rapport au BP 2019.

## ► Les dépenses de fonctionnement : structure et évolution

### ■ Structure des dépenses de fonctionnement (en M€)



Hors participations du budget principal aux budgets annexes

## ▪ Hypothèses d'évolution des principales dépenses du budget général

Les dépenses de fonctionnement consolidées (hors dette) sont maîtrisées et **progressent de seulement 0,2 %** en se répartissant de la manière suivante :

Dépenses				
	BP 2019	BP 2020	Ecart 2019-2020	Evol. %
<b>Personnel</b>	<b>42 748</b>	<b>43 370</b>	622	1,5%
<b>DSP / contrats d'exploitation</b>	<b>62 666</b>	<b>61 865</b>	-801	-1,3%
<b>Dotations et attributions de compensation</b>	<b>30 486</b>	<b>30 614</b>	128	0,4%
<b>Restitution de fiscalité</b>	<b>7 099</b>	<b>6 244</b>	-855	-12,0%
<b>SDIS</b>	<b>13 910</b>	<b>14 050</b>	140	1,0%
<b>Subvention de fonctionnement</b>	<b>18 916</b>	<b>19 062</b>	146	0,8%
<b>Particip. du Budget principal aux budgets annexes</b>	<b>11 892</b>	<b>12 042</b>	150	1,3%
<b>Fonctionnement des services</b>	<b>40 122</b>	<b>41 107</b>	985	2,5%
<b>Sous total</b>	<b>227 839</b>	<b>228 354</b>	515	0,2%

### Dépenses de personnel

En 2019, la politique Ressources Humaines mise en œuvre a permis de maîtriser la masse salariale. Tous budgets agrégés, les dépenses de personnel ont évolué de seulement +0,4 % par rapport à 2018 (Chiffre CA 2018 et projet de CA 2019). L'impact des effets des décisions de l'Etat, estimé à 1,8 % est neutralisé en grande partie par les efforts de gestion.

Pour le projet de BP 2020, l'évolution de l'ensemble du chapitre lié aux dépenses de personnel est de + 1,5%. L'impact des décisions réglementaires et du protocole d'accord relatif aux Parcours Professionnels Carrières et rémunérations, est estimé à + 1,6 % en moyenne sur l'ensemble des budgets.

A noter, un effort de recrutement est mis en place pour accompagner le projet Territoire Intelligent (protection et gestion des données, sécurité des systèmes d'information, géomaticien, etc...).

Pour plus de détails, il convient sur cette dimension stratégique des ressources humaines de se référer au contenu du rapport annexe dédié à cette thématique.

### Délégations de service public et contrats d'exploitation

Les dépenses de cette catégorie représentent 61,8 M€ pour le projet de BP 2020 soit 29 % du total des dépenses de fonctionnement. La délégation de service public pour le transport de voyageurs (41 M€ projetés en 2020) en représente les trois quarts.

La baisse globale de -1,3 % de ce poste budgétaire est due pour l'essentiel à la nouvelle convention de DSP transports qui a été renouvelée en 2019 et attribuée à RATP Dev. A périmètre comparable, le projet de BP 2020 prévoit une baisse minimum de 2,1 M€ du coût associé à cette DSP par rapport au prévisionnel du BP 2019. Ces économies permettront notamment de faire face à la hausse programmée des annuités de dette sur ce budget.

**Méthodologie :** Compte tenu du schéma financier de cette nouvelle DSP, une recette supplémentaire de 18,5 M€ viendra compenser une dépense supplémentaire de 15,4 M€ en 2020. Pour autant, les tableaux présentés dans ce rapport neutralisent ces deux inscriptions et présentent uniquement le solde pour conserver une base comparable aux inscriptions du BP 2019. A titre d'information, le tableau ci-dessous retrace les inscriptions complètes associées à ce nouveau schéma :

	Recettes			Dépenses		
	BP 2019	BP 2020	Evol. €	BP 2019	BP 2020	Evol. €
<b>DSP Transports Urbains</b>						
Contribution forfaitaire fonct.	0	18 549	18 549	43 680	59 619	16 019
Dont DSP dépenses				41 600	59 000	15 400
Dont DSP recettes	0	18 549	18 549	0		
Dont DSP Pers Mob Réduite				600	0	-600
Dont DSP Intéressement				0	619	619
Contribution d'équipement				600	1 550	950
Restitution de Fiscalité				1 825	970	-855
Taxe foncière				0	300	300
<b>TOTAL DSP Transports</b>	<b>0</b>	<b>18 549</b>	<b>18 549</b>	<b>46 025</b>	<b>62 439</b>	<b>16 414</b>

**Dotations : Dotation aux communes (Dotation de Solidarité Communautaire et Attribution de Compensation) et FNGIR (reversement lié à la réforme de la taxe professionnelle)**

Ce poste comprend à la fois la dotation de solidarité communautaire et l'attribution de compensation. La première est stable à 11 M€ et l'enveloppe de la seconde reste identique à 2019 à 13,1 M€.

Le FNGIR est également anticipé avec le même montant que le BP 2019 à 5,6 M€.

#### Restitution de fiscalité

Ce poste de 6 M€ comprend notamment les reversements des redevances eau et assainissement de l'Agence de l'Eau équilibrées en dépenses et en recettes et les remboursements de fiscalité prévus par la DSP pour le transport de voyageurs. Ce poste diminue de - 14,3 % compte tenu des nouvelles modalités contractuelles de la DSP transports.

#### Subvention et participation aux budgets annexes

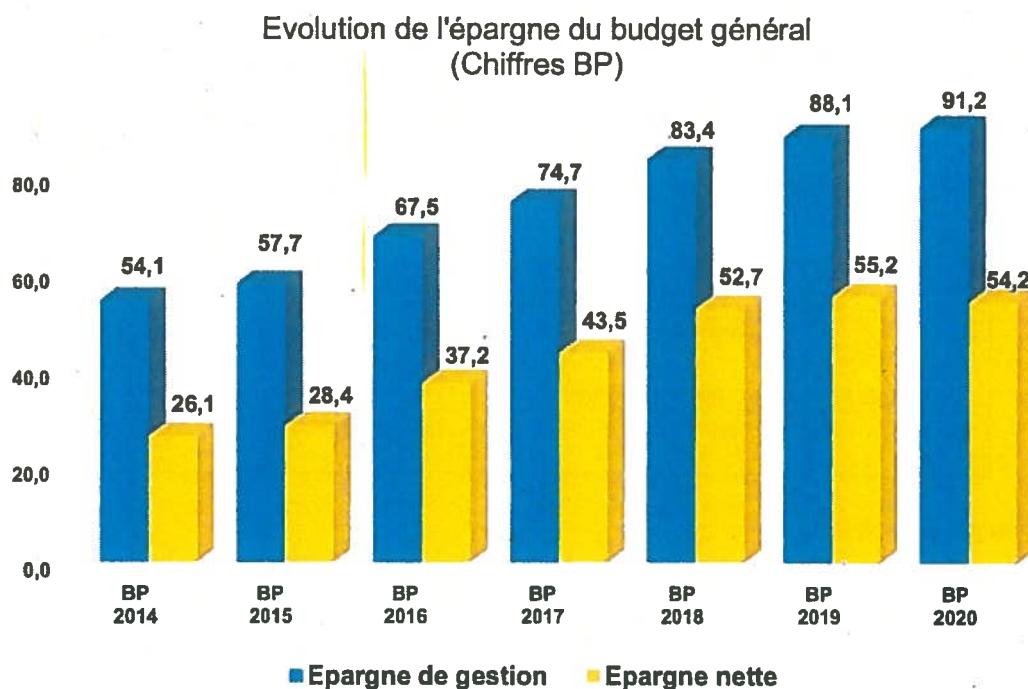
Ce poste est en progression sur la partie subventions (+ 0,8%) et sur la partie participations aux budgets annexes (+ 0,15 M€ soit + 1,3 %).

Pour la partie budgets annexes, cette évolution renvoie à la participation du budget principal au budget annexe aéroport en augmentation de +0,15 M€ (nécessaire pour traiter un rappel de taxe foncière suite à révision de la valeur des locaux par le service des impôts).

#### Frais de fonctionnement des services

Les frais de fonctionnement des services représentent environ 18 % des dépenses de fonctionnement totales du budget. Ces frais correspondent aux charges à caractère général portées par chacun des budgets (eau, électricité, fournitures de voirie, téléphonie, informatique, assurances...). Il est envisagé une hausse de + 2,5 % entre le BP 2019 (40,12 M€) et ce projet de BP 2020 à 41,1 M€ sur ce poste.

### ► Les niveaux d'épargne en constante amélioration depuis 2014



► Un excellent niveau d'épargne brute 2020 proche des 80 M€

	BP 2019	BP 2020	Ecart 2019:2020	Evol. %
<b>Epargne de gestion</b>	<b>88 092</b>	<b>91 187</b>	<b>3 095</b>	<b>3,5%</b>
<i>Intérêts</i>	<i>11 277</i>	<i>11 497</i>	<i>220</i>	<i>2,0%</i>
<b>Epargne brute</b>	<b>76 815</b>	<b>79 690</b>	<b>2 875</b>	<b>3,7%</b>
<i>Capital</i>	<i>21 654</i>	<i>25 536</i>	<i>3 882</i>	<i>17,9%</i>
<b>Epargne nette</b>	<b>55 161</b>	<b>54 154</b>	<b>-1 007</b>	<b>-1,8%</b>

Conséquence de cette hausse des recettes de fonctionnement (+ 1,1 %) et d'une maîtrise des dépenses (+ 0,2%), l'épargne de gestion et l'épargne brute sont en progression de presque 4 %. L'épargne nette baisse légèrement sous l'effet des nouveaux remboursements en capital de la dette liés au budget transport (emprunts pour les lignes B et C du tramway).

La constante progression de l'épargne nette depuis 2014 (doublement de l'épargne nette entre le BP 2014 et ce projet de BP 2020) et le désendettement continu sur cette même période ont permis d'anticiper et de préparer le financement des hauts niveaux d'investissement de 2020 et 2021.

► Les principaux projets d'investissement 2020 et leur financement

▪ Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement sont estimées à près de 219 M€ en 2020. Elles se répartissent en 83,4 M€ pour le budget principal et 135,6 M€ consacrées aux budgets annexes (dont 100 M€ pour le tramway).

Dépenses				
	BP 2019	BP 2020	Ecart 2019:2020	Evol. %
<b>Dépenses d'équipement</b>	<b>132 912</b>	<b>123 594</b>	<b>-9 318</b>	<b>-7,0%</b>
<i>dont budget principal</i>	<i>66 890</i>	<i>67 177</i>	<i>287</i>	<i>0,4%</i>
<i>dont budgets annexes</i>	<i>30 536</i>	<i>56 417</i>	<i>25 881</i>	<i>84,8%</i>
<b>Rachat de parts sociales</b>	<b>962</b>	<b>600</b>	<b>-362</b>	<b>-37,0%</b>
<b>Avances de trésorerie (Zac)</b>	<b>17 817</b>	<b>15 673</b>	<b>-2 144</b>	<b>-12,0%</b>
<b>TVA Biopole</b>	<b>0</b>	<b>2 409</b>	<b>2 409</b>	
<b>Sous-total</b>	<b>151 691</b>	<b>142 276</b>	<b>-9 415</b>	<b>-6,2%</b>
<i>Reports 2019 travaux tramway - Transports</i>	<i>0</i>	<i>76 500</i>		
<b>Total</b>	<b>151 691</b>	<b>218 776</b>	<b>67 085</b>	<b>44,2%</b>

▪ Le budget principal

Les crédits d'investissement s'élèvent en 2019 à 83,4 M€ et se répartissent entre :

- une politique Urbanisme Logement Aménagement Urbain ambitieuse avec 16,5 M€ dont 6,1 M€ pour le NPNRU, 6,4 M€ pour les aides au logement et 3,6 M€ pour la politique de réserves foncières,
- le développement économique qui représente 16,2 M€ dont 9,6 M€ pour les ZAC en dépenses et 4,5 M€ en recettes.
- Territoire Intelligent avec 12 M€,

▪ **Les budgets annexes**

Les 135,6 M€ consacrés aux budgets annexes se décomposent quant à eux de la manière suivante :

- les budgets eau et assainissement continuent à investir de façon soutenue dans la rénovation des réseaux et des STEP avec plus de 21 M€ d'investissements prévus pour 2020,
- le budget déchets avec 8,6 M€ permet notamment le renouvellement des véhicules et des travaux dans les déchetteries (réhabilitation du site de la Baumette pour 0,8 M€). A noter également la régularisation de la TVA Biopole programmée pour 2,4 M€ en dépense et en recette.
- enfin, le budget transports intègre les dépenses liées aux lignes B et C du tramway pour 100 M€ (23,5 M€ inscrits au BP 2020 et 76,5 M€ étant reportés de 2019 sur 2020), l'acquisition de véhicules pour 2,1 M€ et le renouvellement du système d'assistance à l'exploitation pour 1,2 M€.

▪ **Les recettes d'investissement**

Recettes				
	BP 2019	BP 2020	Ecart 2019/2020	Evol. %
Epargne nette	55 161	54 154	-1 007	-1,8%
FCTVA et fonds divers	7 250	21 890	14 640	201,9%
Subventions et autres	16 354	17 095	741	4,5%
Avances ZAC	5 668	5 106	-562	-9,9%
Cessions	9 323	8 517	-806	-8,6%
Emprunts provisoires	51 451	31 859	-19 592	-38,1%
Reprise except. résultats / Rec. Équilibre	9 663	3 655	-6 008	-62,2%
<b>Sous-total</b>	<b>154 870</b>	<b>142 276</b>	<b>-12 594</b>	<b>-8,1%</b>
<i>Reports 2019 emprunts Transports</i>	<b>0</b>	<b>76 500</b>		
<b>Total</b>	<b>154 870</b>	<b>218 776</b>	<b>63 906</b>	<b>41,3%</b>

**FCTVA et fonds divers**

La hausse de + 14,6 M€ est liée notamment à la TVA récupérée sur les dépenses du Tramway (+ 10 M€), à l'ajustement du mécanisme de récupération de la TVA pour Biopole (+ 2,4 M€ en dépenses et en recettes) et à la taxe d'aménagement (2,7 M€).

**Subventions et autres**

Les principales subventions reçues concernent le projet du tramway, les aides à la pierre, et les amendes de police. Le niveau global est quasiment stable autour de 17 M€

**Avances ZAC et Cessions**

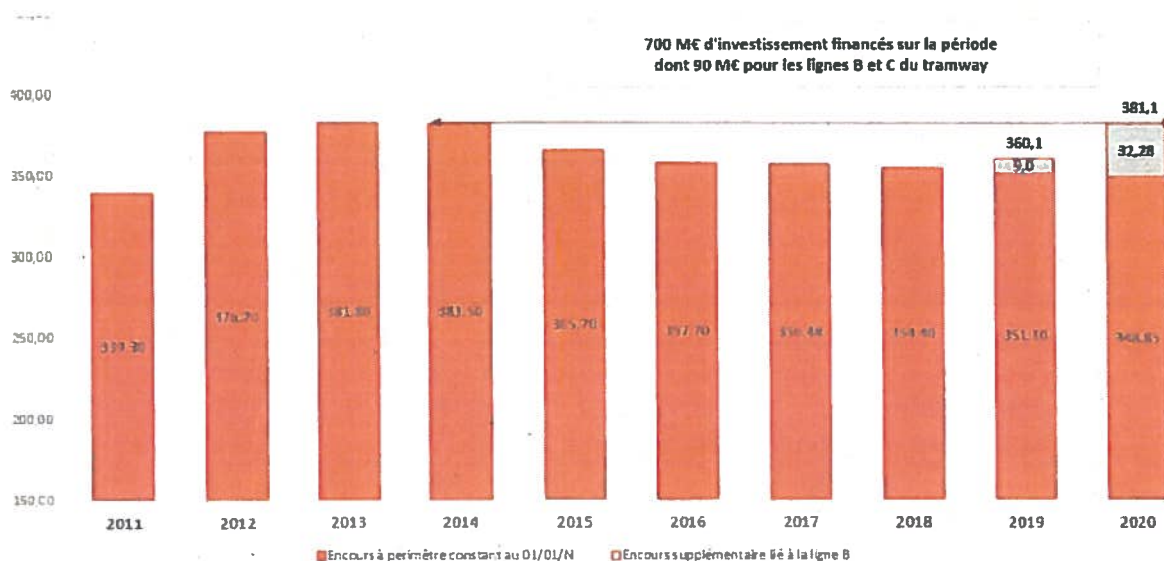
Les remboursements d'avances versées dans le cadre des opérations d'aménagement de ZAC réalisées par notre aménageur sont sensiblement identiques à ceux de 2019. Concernant les cessions, le programme 2020 de cession intègre notamment la vente de la Cité de l'objet connecté.

► **La dette : Un encours au 01/01/2020 équivalent à celui de 2014 à 381,5 M€.**

L'année 2019 confirme la stratégie de stabilisation de la dette mise en place depuis 2014. Ainsi au 01/01/2020 et à périmètre constant, l'encours de la dette 2020 sera très légèrement inférieur au niveau de celui de 2014 à savoir 381,5 M€.

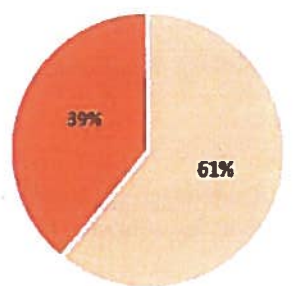
Ce constat est d'autant plus significatif qu'ALM aura porté sur la même période environ 700 M€ de dépenses d'investissement (dont 90 M€ pour financer les lignes B et C du tramway).

La baisse exceptionnelle des taux à la fin de l'été 2019 nous a permis de réserver 97,5 M€ de prêts au taux moyen de 0,68 % sur une durée moyenne de 28 ans. Ces sommes seront mobilisées au début de l'exercice 2020.



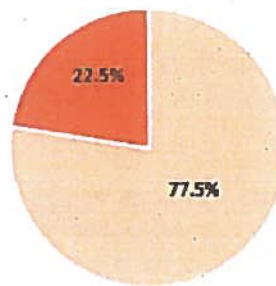
A noter que cette politique vertueuse s'est accompagnée également d'une réduction significative de notre volume de dette à risque qui est passé à 86 M€ soit 22,5 % de l'encours (contre 148 M€ et 39% en 2014).

STRUCTURE DETTE AU 01/01/2014



Prêts sécurisés Prêts à risque

STRUCTURE DETTE AU 01/01/2020



Prêts sécurisés Prêts à risque

Actions de sécurisations engagées depuis 2014



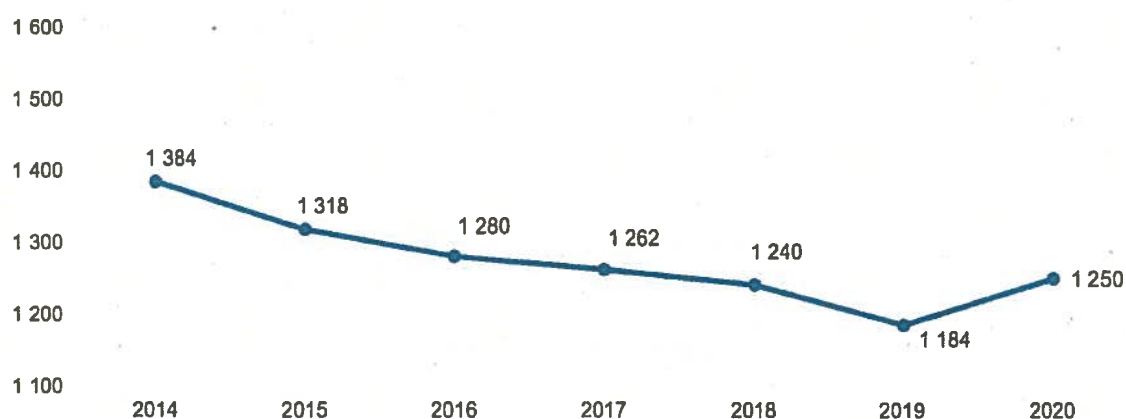
La présentation de la dette d'ALM fait l'objet d'un rapport spécifique annexé au présent rapport afin de délivrer une information complète sur le suivi de notre encours de dette et notamment sur le suivi des emprunts "toxiques".

► **La dette par habitant 2020 : inférieure de 10% au niveau de 2014**

Dans la continuité de ces éléments, l'encours de dette par habitant se situe à 1 250 € / hbt. Cet indicateur est en forte baisse depuis 2014.



### Evolution de l'encours de dette / habitant au 1/1/N (chiffres BP)

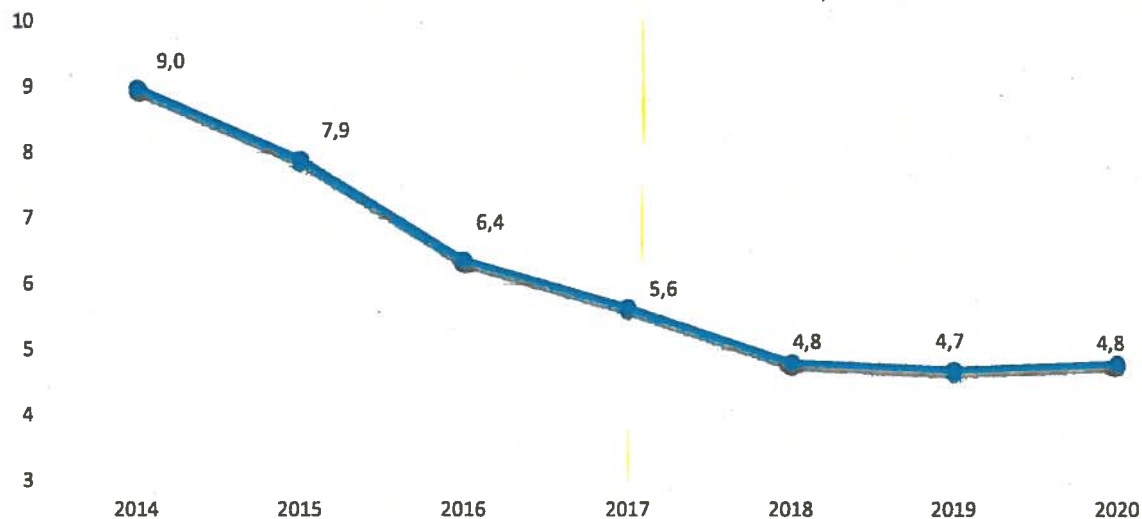


Méthodologie : Encours de dette au 01/01/N divisé par la dernière population DGF connue (N-1)

### ► La capacité de désendettement (chiffres BP) passe de 9 à 4,8 ans entre 2014 et 2020

La capacité de désendettement détermine le nombre d'années nécessaire au remboursement complet de la dette si la collectivité y consacrait la totalité de son épargne brute (recettes réelles de fonctionnement moins dépenses réelles de fonctionnement).

### Evolution de la capacité de désendettement depuis 2014



Sous le double effet du désendettement et d'une amélioration régulière du niveau d'épargne brute, ce ratio, stratégique pour obtenir des financements de qualité, a été divisé par deux depuis 2014.

En complément de ce rapport principal, il vous est proposé d'enrichir ces éléments financiers en consultant les deux rapports annexes dédiés à la gestion de dette et aux ressources humaines. Ces deux rapports sont structurés de la manière suivante :

**Rapport annexe sur la gestion de la dette :**

- une présentation de la structure de l'encours
- les actions de désensibilisation menées sur les emprunts toxiques
- les opérations de gestion active de la dette 2019-2020

**Rapport annexe dédié aux ressources humaines :**

- les orientations stratégiques en matière de ressources humaines
- un point sur la structure des effectifs
- des éléments autour des conditions de rémunération et de la durée effective du travail
- le schéma de mutualisation : point d'étape et programme de travail 2019
- le rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes sur le territoire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5211-1 et suivants,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5215-1 et suivants,  
Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Considérant l'avis de la commission Finances du 06 janvier 2020

**DELIBERE**

Donne acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires pour l'exercice 2020.


Donne acte de l'avancement du schéma de mutualisation et du programme de travail pour 2020.

Donne acte de la communication du rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes pour 2019.

Le conseil donne acte

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

Pour le Président,  
La 1<sup>ère</sup> Vice-présidente déléguée  
Rosalyne BIENY-ENF



**CONSEIL DE COMMUNAUTE**  
**Séance du 13 janvier 2020**

**Débat d'Orientation Budgétaire 2020 - Annexe à la délibération**  
**Programmation détaillée du PPI - 2020 / 2022**

▪ **Budget principal :**

Secteur intervention	Operation	2020	2021	2022
Urbanisme, logement, aménagement urbain	Acquisitions foncières	3 630 201	3 550 000	3 550 000
	Renouvellement Urbain	6 134 000	12 100 000	14 400 000
	Habitat - Logement	6 400 000	7 552 000	7 552 000
	Planification urbaine et autres	330 000	310 000	510 000
<b>Total Urbanisme, Logement, Aménagement urbain</b>		<b>16 494 201</b>	<b>23 512 000</b>	<b>26 012 000</b>
Développement économique et du tourisme	Immobilier d'entreprises	3 763 300	2 505 000	3 205 000
	Zones d'Aménagement Concerté	9 573 000	15 250 000	14 976 000
	Parcs d'Activités Communautaires	1 038 500	1 510 000	1 510 000
	Tourisme et grands équipements	1 840 000	2 395 000	2 395 000
<b>Total Développement économique et du tourisme</b>		<b>16 214 800</b>	<b>21 660 000</b>	<b>22 086 000</b>
Pilotage mutualisé politiques	Bâtiment - Gestion du patrimoine	4 091 500	1 770 000	1 770 000
	Centre de Maintenance Automobile	605 000	260 000	260 000
	Territoire Intelligent	12 290 000	13 062 000	13 062 000
	DSIN	2 244 000	2 244 000	2 244 000
	Divers dont reversement amendes de police et taxe d'aménagement	3 711 500	4 109 000	4 109 000
<b>Total Pilotage mutualisé politiques</b>		<b>22 942 000</b>	<b>21 445 000</b>	<b>21 445 000</b>
Innovation, Enseignement Supérieur et Recherche	Enseignement Supérieur et Recherche	1 779 000	3 463 000	3 388 000
<b>Total Innovation Enseignement Supérieur et Recherche</b>		<b>1 779 000</b>	<b>3 463 000</b>	<b>3 388 000</b>
Déplacements	Conseil en mobilité	16 000	0	0
	Plan vélo	1 062 500	1 500 000	1 500 000
	Ingénierie Déplacements	2 707 000	2 600 000	2 160 000
<b>Total Déplacements</b>		<b>3 785 500</b>	<b>4 100 000</b>	<b>3 660 000</b>
Accueil des gens du voyage	Terrains d'accueil des gens du voyage	307 000	1 513 000	2 406 590
<b>Total Accueil des gens du voyage</b>		<b>307 000</b>	<b>1 513 000</b>	<b>2 406 590</b>
Voie et espaces publics	Accompagnement Tramway	4 000 000		
	Voie Eaux Pluviales	16 510 000	16 000 000	16 000 000
	Autres	920 000	500 000	500 000
<b>Total Voie et espaces publics</b>		<b>21 430 000</b>	<b>16 500 000</b>	<b>16 500 000</b>
Protection de l'environnement	GEMAPI et ressources	134 900	326 000	326 000
<b>Total Protection de l'environnement</b>		<b>134 900</b>	<b>326 000</b>	<b>326 000</b>
Parcs, jardins et paysages	Activité - Parcs communautaires	175 000	310 000	310 000
	Activités funéraires	50 000	50 000	50 000
	Autres	77 000	135 000	135 000
<b>Total Parcs, jardins et paysages</b>		<b>302 000</b>	<b>495 000</b>	<b>495 000</b>
Prévention et sécurité	Prévention des risques	61 000	61 000	61 000
<b>Total Prévention et sécurité</b>		<b>61 000</b>	<b>61 000</b>	<b>61 000</b>
<b>Total général (hors dette)</b>		<b>83 450 401</b>	<b>93 075 000</b>	<b>96 379 590</b>

▪ Budgets annexes:

Politique Sectorielle	Operations	CA 2018	BP 2019	Projet BP 2020	2021	2022
Transports	Ligne B - Maîtrise d'ouvrage - Travaux	25 103 479	30 752 000	97 367 000	97 800 000	37 000 000
	Ligne B - Acquisitions foncières	1 175 445	1 228 000	2 583 000	0	
	Ligne B - Etudes avant projet	33 360	20 000	50 000	30 000	
	<b>Sous-total Tramway</b>	<b>26 312 284</b>	<b>32 000 000</b>	<b>100 000 000</b>	<b>97 830 000</b>	<b>37 000 000</b>
	Matériel roulant - Transports Urbain	2 592 000	100 000	2 100 000	2 075 000	1 925 000
	Equipements embarqués	98 805	1 300 000	1 250 000	2 100 000	1 200 000
	Dépôt des bus - Transports Urbain	356 859	1 904 000	50 000	50 000	50 000
	Aménagement entretien réseau	444 538	640 000	230 000	270 000	270 000
	Centre Techniq des Transports	32 777	142 000	365 000	120 000	100 000
	Matériel roulant - TPMR	0	150 000	0	0	0
	Equipements d'expl des lignes	85 932	110 000	40 000	415 000	195 000
Equipements des voyageurs	177 441	100 000	100 000	60 000	170 000	
Autres	10 725	2 000	87 400	234 000	191 000	
<b>Sous-total Transports</b>	<b>3 799 077</b>	<b>4 448 000</b>	<b>4 222 400</b>	<b>5 024 000</b>	<b>4 101 000</b>	
<b>Total Transports</b>	<b>30 111 361</b>	<b>36 448 000</b>	<b>104 222 400</b>	<b>102 854 000</b>	<b>41 101 000</b>	
Déchets	Matériel Mobilier - COM	578 182	1 080 000	1 000 000	1 080 000	1 080 000
	Véhicules - Collecte des OM	89 262	1 020 000	1 250 000	1 020 000	800 000
	Travaux Déchèteries	76 893	400 000	1 500 000	2 500 000	2 500 000
	Véhicules - Déchèteries	69 324	91 700	530 000	515 000	490 000
	Travaux Baumette (Buse)	0	500 000	850 000	0	0
	Matériel mobilier - CS	58 032	110 000	108 000	110 000	110 000
	Biopole	674 205	150 000	230 000	50 000	50 000
	Centre de tri	290 466	288 600	90 000	0	0
	Matériel mobilier - Prévention	39 592	93 000	120 000	120 000	120 000
	Centre technique Déchets	379 889	111 500	377 500	100 000	100 000
Autres	46 525	120 500	1 171 000	115 000	115 000	
<b>Total Déchets</b>	<b>2 302 370</b>	<b>3 965 300</b>	<b>7 226 500</b>	<b>5 610 000</b>	<b>5 365 000</b>	
Cycle de l'eau Eau	Réseau distribut eau potable	5 188 342	5 000 000	5 273 000	4 800 000	5 000 000
	Production et stockage	309 141	1 484 000	1 600 000	2 343 000	1 218 000
	Bâtiments	758 665	2 480 000	650 000	80 000	80 000
	Compteurs d'abonnés	530 440	600 000	600 000	800 000	800 000
	Logistique et Garage	131 197	336 000	346 500	300 000	300 000
	Sectorisation et prélocalisation	451 444	200 000	600 000	0	0
	Travaux entretien des réseaux	103 652	160 000	70 000	100 000	100 000
	Refonte / Cybersécurisation SI DEA	0	166 000	168 000	60 000	60 000
	Logistique et Magasin CT	118 353	83 000	180 000	112 000	112 000
	Logistique / moyens transvers	64 962	75 000	64 000	50 000	50 000
	TI - Territoire Intelligent - Eau	0	0	348 000	557 000	557 000
Autres	0	156 000	100 500	76 000	76 000	
<b>Total Cycle de l'eau - Eau</b>	<b>7 656 196</b>	<b>10 740 000</b>	<b>10 000 000</b>	<b>9 278 000</b>	<b>8 353 000</b>	
Cycle de l'eau Assainissement	Réseaux de collecte des Eaux Usées	5 271 210	5 300 000	6 643 000	7 000 000	7 000 000
	Travaux STEP Baumette	2 264 599	6 000 000	750 000	0	0
	Construction/Extension de STEP	243 384	990 000	1 086 000	900 000	1 200 000
	Maintenance et gros entretien réseaux	450 024	550 000	619 000	435 000	435 000
	Logistique et Garage	288 581	373 000	487 000	120 000	120 000
	Schéma direct Assainissement	29 623	475 000	388 000	0	0
	Refonte / Cybersécurisation SI DEA	0	211 000	220 500	25 000	25 000
	Maint Gros ent STEP Baumette	62 317	100 000	100 000	150 000	150 000
	Logistique et Magasin CT	158 499	102 000	132 000	112 000	112 000
	SPANC	0	255 000	0	0	0
	Logistique / moyens transvers	55 223	68 000	73 000	49 000	49 000
	Projet Re-Use Ste Gemmes s/ Loire	0	0	200 000	0	0
	TI - Territoire Intelligent - Eau	0	0	189 000	303 000	303 000
Autres	17 920	76 000	112 500	116 000	116 000	
<b>Total Cycle de l'eau - Assainissement</b>	<b>8 841 379</b>	<b>14 500 000</b>	<b>11 000 000</b>	<b>9 210 000</b>	<b>9 510 000</b>	
<b>Total Aéroport et Réseaux de chaleur</b>	<b>157 375</b>	<b>369 000</b>	<b>468 000</b>	<b>369 000</b>	<b>369 000</b>	
<b>Total général hors dette</b>	<b>49 068 681</b>	<b>66 022 300</b>	<b>132 916 900</b>	<b>127 321 000</b>	<b>64 698 000</b>	
<b>Total général hors dette et hors Tramway</b>	<b>22 756 397</b>	<b>34 022 300</b>	<b>32 916 900</b>	<b>29 491 000</b>	<b>27 698 000</b>	

## Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : DEL-2020-1

Objet de l'acte : Débat d'orientations budgétaires 2020

Thème Préfecture : 7 - Finances locales 1 - Decisions budgetaires 1 - Débat d'orientation budgétaire (DOB)

Date de l'acte : 13 janvier 2020

Annexe : Rapport Annexe - Ressources Humaines

Rapport Annexe - Gestion de la dette

PPI Détaillé

Identifiant de télétransmission : 049-244900015-20200113-lmc1H31447H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H31447H1

Date de transmission en Préfecture : 21 janvier 2020

Date de réception en Préfecture : 21 janvier 2020

